



BRETAGNE ATLANTIQUE

Guide pratique #21

Appel à projets Pays de la Loire - Filières



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



bpifrance

Dans le cadre du troisième volet du programme d'investissement d'avenir, l'Etat s'associe à la région Pays de la Loire pour mettre en œuvre une action «Pays de la Loire Filières – PIA3 » au profit des entreprises de son territoire, dans le contexte spécifique des priorités stratégiques de la Région.

Le présent appel à projets correspond au volet 2 « accompagnement et transformation des filières » pour lequel une enveloppe de 7 M€ est réservée à parité entre l'Etat (via le programme d'investissements d'avenir) et la Région Pays de la Loire et opéré par Bpifrance.

Dans ce cadre stratégique ont été identifiés des domaines de spécialisation organisés en 3 axes, qui définissent les thématiques de cet appel à projets et dont certains concernent directement les adhérents du Pôle:

- Axe 1 - Renforcer les filières de l'économie productive et promouvoir les industries leaders :
 - l'émergence et la diffusion des Technologies Avancées de Production pour une transformation de l'industrie
 - **les industries maritimes : des constructions et des énergies nouvelles**
 - l'alimentation et **les bio-ressources** : des attentes des consommateurs aux systèmes de production agricole

- Axe 2 - Les compétences clés pour construire les modèles de demain :
 - l'informatique et l'électronique professionnelle, des compétences et des solutions pour une économie et une société numériques

- Axe 3 - Vers une région du bien-être et de la qualité de vie :
 - **les thérapies de demain et la santé**

Types de projets éligibles

Les projets attendus doivent démontrer un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) issues de cette filière et être porteurs de fortes perspectives d'activité et d'emploi. Cela peut se traduire par:

- **la création d'unités industrielles partagées ou de plateformes de services mutualisées ;**
- **la mise en commun de compétences techniques ;**
- **la mise en place d'outils collaboratifs, etc.**

Conditions d'éligibilité

Type	Structuration de filières
Portage	PME, ou structure fédérant des PME
Montant attendu des projets	Supérieur à 1 M€
Aide	Inférieur à 2 M€
Type d'aide	Subventions et avances récupérables
Taux de remboursement	50% des dépenses éligibles maximum
Durée	36 mois max

La décision finale d'octroi de l'aide est prise par le Préfet de Région et la Présidente du Conseil régional après avis du jury régional suite à l'audition du porteur de projet et à la présentation des conclusions de l'instruction effectuées par Bpifrance.

La labellisation du projet par un pôle de compétitivité est une information portée à la connaissance des membres du jury.

Échéances

Appel à projets OUVERT jusqu'au 30 avril 2018
Première vague

Puis du 1^{er} juin au 31 octobre 2018
Deuxième vague



BRETAGNE ATLANTIQUE

Le Pôle Mer Bretagne Atlantique est à votre écoute
pour vous aider à monter un projet de ce type,
n'hésitez pas à nous contacter.

Contact Pôle Mer Bretagne Atlantique:

➤ **Anaïs Turpault** : anaïs.turpault@polemer-ba.com

Plus d'informations:

- PIA 3 – Pays de la Loire Filières: file:///C:/Users/anaïs.turpault/Downloads/AAP-PaysdeLaLoire-Filieres-PIA3_VD.pdf